

Littoral. « Halte au résidentialement-tourisme ! »

Le littoral va-t-il devenir « une mégalopole fripée et friquée » ? C'est le danger, selon Alain Merkelbagh. L'économiste met les pieds dans le plat, au moment où la Bretagne est la région où l'on construit le plus sur le littoral.



L'économiste Alain Merkelbagh soutient un projet de taxe sur les plus-values foncières, qui serait investie dans la création de logements sociaux.

Photo DR

Quelles sont les grandes phases de la politique du littoral ?

Jusqu'aux années 80, L'État agit : c'est la période des grands aménagements portuaires comme Antifer ou Fos, des grands

aménagements touristiques en Languedoc-Roussillon, en Aquitaine. La seconde phase est celle de la précaution, avec la création du Conservatoire du littoral en 1975, et le vote de la loi littoral début 1986, qui, certes, n'a pas

« De 25 % à 40 % de la population du littoral a plus de 60 ans ! »

Alain Merkelbagh

tout empêché, mais sans elle, il faut se dire que cela aurait été pire !

Et la troisième période ?

C'est celle de la confusion ! Depuis la fin des années 80, le lit-

toral s'est développé sans autres freins que les prescriptions de la loi littoral, dans ce que j'appelle le « résidentialement-tourisme », qui domine sur le plan de l'occupation de l'espace, et aussi sur le plan de l'occupation des esprits. Quand on dit : « Les Français tournent le dos à la mer », je dis non ! Ils sont installés de préférence en front de mer, pour la regarder. Mais elle doit être virginale ! Cachez de ma vue ces cages à poissons ! Si l'on prend l'aquaculture, il n'y a pas eu d'autorisation d'exploitation depuis dix ans ! Un autre exemple : les golfs des communes littorales représentent l'équivalent de 26 % de la surface des plages de France. Or, les golfs au bord de l'eau, cela n'a pas posé de problèmes ! Et les ports de plaisance ? Utilisés en moyenne deux semaines par an, ce sont d'abord des parkings. Sont-ils d'intérêt public ? Cela ne pose pas de problèmes, parce que c'est du résidentialement-touristique !

Que faire ?

Il faut un développement équilibré du littoral, nécessaire pour la vie sociale. Il faut redonner leur place aux activités qui y ont naturellement leur place. La pêche fait partie du paysage mais les formes nouvelles d'aquaculture sont rejetées. Est-ce qu'on est un vieux pays destiné à rester enfermé dans son résidentialement-tourisme, au détriment de la diversité

économique et sociale ? Ce qui nous guette sur le littoral, c'est un vieillissement de la population. Les plus de 60 ans constituent 21 % de la population. Sur le littoral, on passe à 25 % et dans certaines zones, à 35 ou 40 % !

Que préconisez-vous ?

L'espace littoral est rare. Il y a une demande de plus en plus forte et le prix du foncier est exorbitant ! Le littoral va-t-il devenir une mégalopole fripée et friquée ? La diversité sociale est importante. Les enfants des « locaux » ne peuvent pas rester sur le littoral, même s'ils y travaillent. Ils n'en ont pas les moyens ! C'est un vrai problème social. Comment peut-on le traiter, sinon par une politique active ? Un Office foncier a été créé. C'est bien, mais ça ne suffit pas. Je pense qu'il faudrait une taxe sur les plus-values foncières, au bénéfice de logements sociaux. L'autre jour, à Brest, lors de la réunion sur le Grenelle de la mer, cette proposition a été accueillie par un silence de mort...

Propos recueillis par Catherine Magueur

« Et si le littoral allait jusqu'à la mer ? », d'Alain Merkelbagh. Editions Quae.

L'ancien conseiller de Louis Le Pen sera à la librairie Dialogues, à Brest, ce soir, à 18 h.

www.citroen.fr



CITROËN Nemo Combi HDi 70 BV5
Airdream Confort avec option climatisation
jusqu'à
3 000 €
d'Avantage Client ⁽¹⁾
Bonus Écologique de 700 € et
Prime à la casse Citroën de 1 000 € inclus.



CITROËN Berlingo HDi 92
Collection
jusqu'à
4 000 €
d'Avantage Client ⁽²⁾
Prime à la casse Citroën
de 1 000 € incluse.



CITROËN Xsara Picasso HDi 92
Airdream
jusqu'à
6 000 €
d'Avantage Client ⁽³⁾
Bonus Écologique de 200 € et
Prime à la casse Citroën
de 1 000 € inclus.



LA TECHNOLOGIE CITROËN À PRIX GAGNANT

CITROËN préfère TOTAL

CET ÉTÉ, PROFITEZ D'OFFRES EXCEPTIONNELLES SUR NOS VÉHICULES CLIMATISÉS.

CRÉATIVE TECHNOLOGIE



(1) Avantage client composé d'une prime reprise de 1 300 € ajoutés à la valeur de reprise de votre ancien véhicule de moins de 8 ans, d'une puissance réelle inférieure ou égale à celle du véhicule neuf acheté, ou d'une prime forfaitaire de 1 300 € dans les autres cas, et d'une prime à la casse Citroën de 1 000 € pour la reprise de votre véhicule âgé de 8 à 10 ans et du Bonus Écologique de 700 €. (2) Avantage client composé d'une prime reprise de 2 250 € ajoutés à la valeur de reprise de votre ancien véhicule de moins de 8 ans, d'une puissance réelle inférieure ou égale à celle du véhicule neuf acheté, ou d'une prime forfaitaire de 2 250 € dans les autres cas, d'une prime à la casse Citroën de 1 000 € pour la reprise de votre véhicule âgé de 8 à 10 ans et de 750 € d'avantage équipement par rapport à un Citroën Berlingo HDi 92 Multispace équipé des options Modutop à 750 €, Pack clim/CD à 1 200 €, projecteurs antibrouillard à 150 €, régulateur-limiteur de vitesse à 250 € et du Pack Enfants à 200 €. (3) Avantage client composé d'une prime reprise de 4 800 € ajoutés à la valeur de reprise de votre ancien véhicule de moins de 8 ans, d'une puissance réelle inférieure ou égale à celle du véhicule neuf acheté, ou d'une prime forfaitaire de 4 800 € dans les autres cas, d'une prime à la casse Citroën de 1 000 € pour la reprise de votre véhicule âgé de 8 à 10 ans, et du Bonus Écologique de 200 €. (1)|(2)|(3) La valeur de reprise est calculée en fonction du cours de l'Argus™ du jour de la reprise, applicable à la version du véhicule repris, ou le cas échéant à la moyenne du cours des versions les plus proches de celui-ci, ledit cours ou ladite moyenne étant ajusté en fonction du kilométrage, des éventuels frais de remise en état standard et déduction faite d'un abattement de 15% pour frais et charges professionnels. Offres réservées aux particuliers, non cumulables, valables du 01/07/09 au 31/08/09, pour l'achat de Citroën Nemo Combi HDi 70 BV5 Airdream Confort avec option climatisation, Citroën Berlingo HDi 92 Collection ou Citroën Xsara Picasso HDi 92 Airdream neufs dans le réseau participant. Modèles présentés : Citroën Nemo Combi HDi 70 BV5 Airdream Confort avec options climatisation, barres de toit longitudinales et peinture métallisée, Citroën Berlingo HDi 92 Collection avec option peinture métallisée et Citroën Xsara Picasso HDi 92 Airdream avec option peinture métallisée. Consommations mixtes (en l/100 km) et émissions de CO₂ (en g/km) (normes CEE 99-100) de Nemo Combi HDi 70 BV5 Airdream Confort : 4,5 et 119 ; Berlingo HDi 92 Collection : 5,7 et 150 ; Xsara Picasso HDi 92 Airdream : 5,0 et 130.